

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Projets I	
Code	1AV14	AAV303741F17
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 1	
Crédits ECTS	6	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Ce module vise à initier les étudiant-e-s à la conception et à la réalisation de projets personnels dans différents champs et différentes conditions, de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> découvrir les spécificités d'un médium en fonction de l'intervenant de la semaine spéciale; se confronter à une pratique donnée par un-e artiste confirmé-e invité-e par l'ECAL et réaliser un travail dans un délai court; exercer et sensibiliser l'œil à la disposition des œuvres dans l'espace d'exposition, sur un mur, au sol ou dans une installation, et introduire les bases d'une pratique personnelle et sa défense face à un jury.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement:</p> <p>a) Semaine spéciale: conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine, sous la direction et l'assistance d'un-e intervenant-e externe et à partir d'une donnée fournie par lui/elle.</p> <p>b) Accrochage et motivations (dans le cadre de l'évaluation semestrielle et de sa préparation): évaluation de l'engagement dans la voie artistique et de la pertinence de l'accrochage des œuvres.</p>
Modalités d'évaluation et de validation	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les notes attribuées.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
Enseignants	<p>a) intervenant-e externe</p> <p>b) corps enseignant 1AV</p>

Responsable du module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	13 juillet 2017	par	Stéphane Kropf